



## Abolition du *Plan des mesures d'urgence nucléaire externe à la centrale nucléaire de Gentilly-2*

**Trois-Rivières, le 26 mai 2016** – L'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) de la Mauricie et du Centre-du-Québec désire informer la population de l'abolition du *Plan des mesures d'urgence nucléaire externe à la centrale nucléaire de Gentilly-2* (PMUNE-G2) et des mesures de protection qui y sont associées, incluant la mesure qui concerne la prise de comprimés d'iode. Il a en effet été déterminé que **l'installation nucléaire ne représente plus un risque pour les populations avoisinantes**.

En mettant fin à ses opérations en décembre 2012, la centrale nucléaire de Gentilly-2 a entrepris les travaux visant à procéder à son déclassé et ultimement à son démantèlement. Dès lors, l'ORSC a mandaté des experts pour évaluer le risque radiologique en tenant compte de l'état actuel de la centrale afin de revoir sa planification en conséquence. Selon leurs conclusions, les mesures de protection mises en place ne sont plus requises et il n'y a plus lieu de maintenir un plan de mesures d'urgence spécifique au risque nucléaire.

De manière plus précise, les experts ont établi qu'il n'y avait pas d'accident possible avec effet sur la santé au-delà de la zone d'exclusion de 1 km de l'installation nucléaire, dont les terrains sont propriétés d'Hydro-Québec. Dans ces conditions, la zone de planification d'urgence qui avait été fixée à 8 km peut être abandonnée. Considérant qu'aucun accident avec rejet d'iode radioactif ne peut survenir, la Direction de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec a également confirmé que les comprimés d'iode stable sont désormais inutiles.

Dans les prochains jours, les quelque 3 500 résidences et entreprises situées dans la zone ciblée de 8 km recevront par la poste une lettre de leur municipalité les informant qu'ils peuvent disposer de leurs comprimés d'iode stable. Pour ce faire, ils peuvent les retourner simplement à la pharmacie ou venir les déposer dans les lieux désignés suivants :

- à l'hôtel de ville de Bécancour, situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot;
- à la caserne n°3 de la Ville de Trois-Rivières, située au 350, rue Rochefort ou aux bureaux des Ressources humaines, situés au 1001, rang Saint-Malo;
- au bureau municipal de la Municipalité de Champlain, situé au 819, rue Notre Dame.

Les citoyens sont également invités à se départir des documents d'information portant sur les mesures à prendre en cas d'accident à Gentilly-2, puisque ceux-ci ne sont plus valides.

L'ORSC regroupe l'ensemble des ministères et organismes impliqués dans la gestion des mesures d'urgence en Mauricie et au Centre-du-Québec. Ces membres désirent remercier les citoyens pour leur contribution aux campagnes d'information portant sur le risque nucléaire. En prenant conscience des risques présents dans leur environnement et de la nécessité de s'en prémunir et de s'y préparer, ils ont contribué au développement et au maintien d'une culture de sécurité civile sur le territoire.

En tant que coordonnateur de l'ORSC, Sébastien Doire, directeur régional de la Sécurité civile, a quant à lui tenu à remercier les partenaires du PMUNE-G2 et plus spécifiquement les municipalités pour leur collaboration à la planification du risque nucléaire. « *Par leur engagement et leur implication, les villes de Bécancour et de Trois-Rivières, ainsi que la Municipalité de Champlain, ont démontré qu'elles avaient à cœur d'assurer la sécurité, la protection et le bien-être de leurs citoyens* ».

- 30 -

Source : Nancy Hébert  
Mission Communication - Services Québec  
819 371-4945, poste 311